

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
NEUVIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
(2014-2015)  
LE 12 MAI 2015**

**01.00 RECUEILLEMENT**

À 19 h 30, Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 12 MAI 2015 À 19 HEURES AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M<sup>mes</sup> les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)  
Suzanne Gaudette (5)  
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)  
Stéphane Bessette (1)  
Stéphane Desjardins (8)  
Cédric Fontaine (6)  
Alain Lemieux (11)  
Martin Viau (3)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ET :

**Les commissaires parents**

M<sup>me</sup> la commissaire

Isabelle Vermette, niveau primaire

AINSI QUE :

M<sup>mes</sup> Michelle Fournier, directrice générale  
Louise Beaupré, directrice générale adjointe  
M. François Jannelle, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M<sup>me</sup> Germain Brière, directrice du Service des ressources financières  
MM. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines  
Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications  
Marc Girard, directeur du Service de l'organisation scolaire et de l'adaptation scolaire  
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

**ABSENCES :** M<sup>me</sup> Margot Pagé (9)  
M. André Dugas (7)

**03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015.

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

09.01 Liste des comptes – Validation

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

10.01 Avenants aux contrats de location des locaux modulaires

10.02 Remplacement de toiture – Bassins 5-7-8 – École Louis-Lafortune

10.03 Remplacement et réhabilitation de la toiture - École Sainte-Clotilde

10.04 Nettoyage et assainissement du vide sanitaire – École alternative des Trois-Sources

10.05 Remplacement du drainage et travaux connexes – École Notre-Dame-Saint-Joseph

10.06 Réhabilitation des murs-rideaux et travaux connexes (Phase 3) – École Jean-XXIII

10.07 Remplacement des chaudières et travaux connexes (Phase 2) - École Marguerite-Bourgeois

10.08 Plans et devis des professionnels pour l'agrandissement de l'école Marc-André-Fortier – Approbation

10.09 Plans et devis des professionnels pour l'agrandissement de l'école Gabrielle-Roy – Approbation

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2015.**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171,

172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015 soit adopté tel déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**09.01 LISTE DES COMPTES – Validation**

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, répond aux questions qui lui ont été posées relativement aux comptes payés pour la période commençant le 27 mars 2015 et se terminant le 21 avril 2015.

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente les dossiers.

C.E.-3527-05-15

**10.01 AVENANTS AUX CONTRATS DE LOCATION DES LOCAUX MODULAIRES**

CONSIDÉRANT les avenants au marché n° 6 et n° 7, tels que proposés par le fournisseur ModSpace;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigneur, commissaire,

d'accepter les avenants aux contrats de location au fournisseur **ModSpace** selon les conditions suivantes :

École Louis-Cyr (avenant n° 6)	Contrat de location mensuel de <b>2 699,82 \$</b> (taxes en sus) Période du 3 août 2015 au 2 août 2016 (12 mois)
École Pierre-Bédard (avenant n° 7)	Contrat de location mensuel de <b>6 089,70 \$</b> (taxes en sus) Période du 3 août 2015 au 2 août 2016 (12 mois)
École des Bourlingueurs (avenant n° 7)	Contrat de location mensuel de <b>1 645,12 \$</b> (taxes en sus) Période du 3 août 2015 au 2 août 2016 (12 mois)

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer les avenants aux contrats.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-3528-05-15

**10.02 REMPLACEMENT DE TOITURE – BASSINS 5-7-8 – ÉCOLE LOUIS-LAFORTUNE – Appel d’offres # P-91403-14**

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres est conforme à notre Politique d’acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l’appel d’offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Desjardins, commissaire,

d’octroyer le contrat remplacement de toiture – Bassins 5-7-8 à l’école Louis-Lafortune à l’entreprise **9165-1364 QUÉBEC INC./LES TOITURES TECHNI-TOIT** (Drummondville) pour un montant forfaitaire de 329 000 \$, avant les taxes (378 267,75 \$ taxes incluses), le tout conformément aux conditions d’appel d’offres et à la soumission du 12 mars 2015.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

C.E.-3529-05-15

**10.03 REMPLACEMENT ET RÉHABILITATION DE LA TOITURE - ÉCOLE SAINTE-CLOTILDE – Appel d’offres # P-91408-14**

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres est conforme à notre Politique d’acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l’appel d’offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

d’octroyer le contrat remplacement et réhabilitation de la toiture à l’école Sainte-Clotilde à l’entreprise **9165-1364 QUÉBEC INC./LES TOITURES TECHNI-TOIT** (Drummondville) pour un montant forfaitaire de 277 000 \$, avant les taxes (318 480,75 \$ taxes incluses), le tout conformément aux conditions d’appel d’offres et à la soumission du 12 mars 2015.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

C.E.-3530-05-15

**10.04 NETTOYAGE ET ASSAINISSEMENT DU VIDE SANITAIRE – ÉCOLE ALTERNATIVE DES TROIS-SOURCES – Appel d’offres # P-91410-14**

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres est conforme à notre Politique d’acquisition de biens et services;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l’appel d’offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

d'octroyer le contrat de nettoyage et assainissement du vide sanitaire à l'école alternative des Trois-Sources à **BAJA CONSTRUCTION INC.** pour un montant forfaitaire de 215 328 \$, avant les taxes (247 573,37 \$ taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 2 avril 2015.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3531-05-15

#### 10.05 REMPLACEMENT DU DRAINAGE ET TRAVAUX CONNEXES – ÉCOLE NOTRE-DAME-SAINT-JOSEPH (Édifrice Notre-Dame) – Appel d'offres # P-91411-14

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maude Simard, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le remplacement du drainage et travaux connexes à l'école Notre-Dame-Saint-Joseph (Édifrice Notre-Dame) à **AXE CONSTRUCTION INC.** (Sainte-Julie) pour un montant forfaitaire de 301 500 \$, avant les taxes (346 649,63 \$ taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 13 avril 2015.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3532-05-15

#### 10.06 RÉHABILITATION DES MURS-RIDEAUX ET TRAVAUX CONNEXES (PHASE 3) – ÉCOLE JEAN-XXIII – Appel d'offres # P-91412-14

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

d'octroyer le contrat Réhabilitation des murs-rideaux et travaux connexes (phase 3) à l'école Jean-XXIII à **CONSTRUCTION DOUGERE INC.** (Saint-Jean-sur-Richelieu) pour un montant forfaitaire de 249 888 \$, avant les taxes (287 308,73 \$, taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 11 mars 2015.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-3533-05-15

**10.07 REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES ET TRAVAUX CONNEXES (PHASE 2) - ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOIS – Appel d'offres # P-91418-14**

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le remplacement des chaudières et travaux connexes (Phase 2) à l'école Marguerite-Bourgeois à **TUYAUTERIE EXPERT INC.** (Joliette) pour un montant forfaitaire de 409 740 \$, avant les taxes (471 098,57 \$ taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 9 avril 2015.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-3534-05-15

**10.08 PLANS ET DEVIS DES PROFESSIONNELS POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE MARC-ANDRÉ-FORTIER - Approbation**

CONSIDÉRANT que les plans et devis ont été validés par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR);

CONSIDÉRANT les plans présentés par la firme d'architecture Héloïse Thibodeau architecte inc.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Viau, commissaire,

d'approuver les plans et devis des professionnels pour l'agrandissement de l'école Marc-André-Fortier qui, respectent l'enveloppe budgétaire de 5 422 034 \$ (taxes incluses) du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et d'autoriser le Service des ressources matérielles à procéder à l'appel d'offres pour les travaux d'agrandissement pour une prise de possession en août 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-3535-05-15

**10.09 PLANS ET DEVIS DES PROFESSIONNELS POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE GABRIELLE-ROY – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que les plans ont été validés par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR);

CONSIDÉRANT les plans et devis présentés par la firme d'architecture Labbé architecte inc.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

d'approuver les plans et devis des professionnels pour l'agrandissement de l'école Gabrielle-Roy qui, respectent l'enveloppe budgétaire de 3 600 037 \$ (taxes incluses) du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et d'autoriser le Service des ressources matérielles à procéder à l'appel d'offres pour les travaux d'agrandissement pour une prise de possession en juillet 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**C.E- 3536-05-15**

**15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 23,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la présente séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Présidence de la séance

---

Secrétaire générale

1312-015

C:\Textes\Comité exécutif (Procès-verbaux et présences)\2014-2015\9. 12 mai 2015 - 1320-003.doc